

Aux fins de la Sûreté du Québec, la province se divise en deux parties presque égales: la division de Montréal et celle de Québec. La division de Montréal comprend deux sous-divisions dont les quartiers généraux sont à Hull et Montréal ainsi que le district de l'Estrie qui comprend six postes avec quartier général à Sherbrooke; la division de Québec comprend deux sous-divisions avec quartiers généraux à Chicoutimi et Québec ainsi que le district du Bas Saint-Laurent qui comprend trois sections contrôlant 20 postes et dont le quartier général est à Rimouski. Il y a 106 postes dans toute la province: 58 dans la division de Montréal et 48 dans la division de Québec. L'effectif de la Sûreté du Québec à la fin de 1972 s'établissait à 3,872 membres comprenant officiers, sous-officiers et agents, et 794 commis de bureau.

La Sûreté fonctionne sous les ordres d'un directeur général aidé de quatre directeurs généraux adjoints, en plus d'un contrôleur général du personnel. Chaque division est confiée à un inspecteur-chef et chaque district et sous-division à un officier breveté ayant le rang d'inspecteur.

**Les Sûretés municipales.** Chaque province exige de ses villes qu'elles assurent un service de police apte à maintenir la loi et l'ordre dans leurs communautés. De plus, tout village, canton (ou *township*), ou partie de canton qui compte une population assez dense et une évaluation foncière assez élevée pour motiver l'existence d'un service de police et qui a été ainsi désigné par un décret du conseil, est responsable du maintien de l'ordre dans la municipalité.

### 3.7.2 Déclaration uniforme de la criminalité

Le présent mode de déclaration de la statistique policière (administration de la police, criminalité, application des règlements de la circulation), appelé Système de déclaration uniforme de la criminalité, est en vigueur depuis le 1er janvier 1962. Il a été élaboré par Statistique Canada, qui s'appelaient à l'époque le Bureau fédéral de la statistique, de concert avec un comité créé à cette fin par l'Association des chefs de police du Canada.

Comme l'indique le tableau 3.2, l'effectif des services de police au Canada à la fin de 1970 était de 48,548, dont 40,295 agents assermentés, 7,716 autres employés à plein temps (commis, techniciens, hommes de métier, commissionnaires, gardes, agents spéciaux, etc.) et 537 élèves policiers. La proportion de l'effectif pour 1,000 habitants s'établissait à 2.3 et celle des policiers à 1.9. La proportion du personnel des services pour 1,000 personnes variait de 1.3 à 4.0 selon la province et celle des policiers seulement, de 1.2 à 3.2. Dans 12 régions métropolitaines choisies, le personnel de la police s'élevait à 17,124 personnes, dont 14,728 policiers et 2,396 élèves policiers et autres employés à plein temps. Les services de police municipaux comptaient un effectif global de 27,472, dont 25,676 membres des Sûretés municipales, 1,750 de la Gendarmerie royale du Canada et 46 policiers provinciaux engagés sous contrat.

En 1970, trois policiers ont perdu la vie par suite d'attentats criminels et six accidentellement, dans l'exercice de leurs fonctions. A la fin de la même année, les services de transport de la police comprenaient 8,385 automobiles, 848 motocyclettes, 747 autres véhicules à moteur, 431 bateaux, 22 aéronefs, 234 chevaux et 85 chiens policiers.

Le tableau 3.3 indique le nombre d'infractions dont les services de police se sont occupés en 1970, y compris les infractions au Code criminel, aux lois fédérales, aux lois provinciales et aux règlements municipaux; les infractions classées par mise en accusation et autrement; et le nombre des adultes et jeunes délinquants inculpés. Les infractions connues de la police mais abandonnées parce que non fondées ne figurent pas au tableau. Elles se chiffraient à 90,923, dont 72,125 au titre du Code criminel, 9,993 au titre des lois fédérales, 6,487 au titre des lois provinciales et 2,318 au titre des règlements municipaux (infractions aux règlements de la circulation non comprises).

Au cours de 1970, les services de police ont déclaré 90,728 délits contre la personne, dont 430 meurtres, 11,025 viols et autres infractions d'ordre sexuel, et 78,979 blessures et autres voies de fait (sauf attentat à la pudeur); l'ensemble des infractions contre la personne a donné lieu à l'inculpation de 32,771 personnes, dont 2,152 jeunes délinquants. Au cours de l'année, il y a eu 692,878 cas de vol qualifié, vol et autres infractions contre la propriété, pour lesquels 126,834 personnes ont été inculpées, dont 37,470 jeunes garçons et 4,015 jeunes filles; 67,271 cas de fraude, d'escroquerie, de faux, etc.; 1,887 cas de prostitution; 1,838 cas de jeux et paris; 6,440 cas de port d'armes; et 246,407 autres infractions au Code criminel. En plus des 36,494 infractions aux lois fédérales déclarées, 14,071 tombaient sous le coup de la Loi sur les stupéfiants et 4,718 relevaient de la partie de la Loi sur les aliments et drogues qui vise les médicaments d'ordonnance; 13,462 personnes ont été inculpées sous ces deux rubriques.